

Séance du mardi 17 septembre 2024

Délibération n° 2024-35

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 13 septembre 2024

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU- David OHANNESSIAN - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Vincent BRUN a donné pouvoir à Yoann TRICAULT – Caroline VITAL a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

Absent (s): Elisabeth SAGE - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD

FINANCES– Subvention exceptionnelle Sainte-Consorce BMX Team

Madame l'adjointe aux affaires sociales et à la vie associative indique avoir été sollicitée par le club Sainte-Consorce BMX Team qui souhaite obtenir l'aide financière de la commune pour réaliser des travaux visant à améliorer la piste et notamment retravailler les bosses.

Il s'agit de reprofiler la piste, sur une distance de 640 m, et couvrir le rack automatique de départ avec un auvent approprié. En effet, les bosses se sont affaissées depuis leur réalisation il y a 10 ans et le rack doit être couvert pour une meilleure longévité face aux conditions météorologiques. A noter que les bénévoles du club prendront en charge la dépose et la repose des pavés sur la piste.

L'enveloppe financière des travaux est déficitaire de 2.804,00 €. Le club sollicite l'aide de la commune d'un montant équivalent pour équilibrer les comptes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - *Abstention : 0* Pour : 16 – *Contre : 0*
- **Approuve** l'octroi de la subvention exceptionnelle au Sainte-Consorce BMX Team, d'un montant de 2.804,00 €, pour le financement des travaux de rénovation de la piste de BMX et la couverture du rack de départ.
- **Autorise le Maire** à signer la déclaration préalable autorisant la construction de la couverture du rack.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2024 et suivants

Le Maire

Jean-Marc THIMONIER

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

